

BUDGET PRIMITIF 2022

Projet de Rapport du Président
Conseil Communautaire du 7 avril 2022

Table des matières

I.	BUDGET PRINCIPAL- SYNTHESE BUDGETAIRE	3
a)	Prévision Budget primitif et autofinancement initial	3
	Les grands équilibres du budget	3
b)	Le budget de fonctionnement :	3
	Les recettes de fonctionnement	4
	La fiscalité	4
	La dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	5
	Les dépenses de fonctionnement	5
	Les charges à caractère général	5
	Les charges de personnel	5
	Les charges de transport	5
	Les autres charges de transfert	6
	Les reversements de fiscalité	6
	Les attributions de compensation :	7
c)	Les principaux investissements 2022	7
	Les investissements nouveaux :	7
II.	LES BUDGETS ANNEXES :	8
a)	Budget eau potable – synthèse budgétaire.....	8
b)	Budget assainissement non-collectif – synthèse budgétaire	9
III.	L'ÉPARGNE.....	11
a)	L'épargne de gestion	11
b)	l'épargne brute	11
c)	L'épargne nette :	11
d)	L'épargne du budget principal :.....	12
IV.	LA DETTE GLOBALE	12
a)	Répartition de l'encours : 54,8M€.....	12
b)	Répartition des annuités par budget.....	13
c)	Répartition par prêteurs.....	13
V.	Le budget annexe des zones d'activités économiques	14
	Budget Zones d'Activités – synthèse budgétaire	14

Le budget 2022 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 24 février dernier :

- Des incertitudes tant sur l'évolution des risques sanitaires que sur l'évolution du contexte économique global pouvant avoir des conséquences fortes sur les dépenses et recettes de la collectivité.
- Une situation financière améliorée en raison d'une part de la progression importante du produit des contributions directes (suite notamment à la hausse du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti en 2021) et du travail effectué de rationalisation des dépenses.
- Un programme d'investissement très ambitieux dans les années à venir nécessitant de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

Deux nouveautés impactent le budget de l'année 2022 :

- Le passage à la nomenclature M57
- La mise en place des AP/CP

Le passage à la nomenclature M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de tous les niveaux: bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Ce référentiel deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités. Cap Atlantique s'est portée candidate pour appliquer la M57 par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2022. En conséquence, les numéros de comptes ayant été changés, il n'y aura pas de référence au budget 2021 sur la maquette officielle.

La mise en place des Autorisations de programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme (AP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement ; cela permet donc une meilleure lisibilité des résultants de clôture. Cette procédure facilite la gestion des investissements pluriannuels et permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Pour 2022, CAP Atlantique a décidé de voter des autorisations de programme pour 5 projets d'investissement s'appliquant sur une durée de 5 ans :

- Les eaux pluviales pour 12,5M€
- Le conservatoire intercommunal de musique pour 14M€
- Les participations au titre de l'Habitat pour 8M€
- Les fonds de concours aux communes pour 9M€
- La politique cyclable pour 3,750M€

I. BUDGET PRINCIPAL- SYNTHESE BUDGETAIRE

a) Prévision Budget primitif et autofinancement initial

Section de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses		71 788 916	74 783 807	4,2%	Recettes		71 788 916	74 783 807	4,2%
011	Charges à caractère général	19 552 318	22 647 303	15,8%	70	Produits de l'exploitation	6 350 358	6 790 424	6,9%
012	Charges de personnel	14 601 000	15 117 500	3,5%	73	Impôts et taxes	52 685 950	57 099 095	8,4%
65	Autres charges de gestion	8 834 254	12 478 572	41,3%	74	Dotations, subventions, participations	8 140 124	8 745 723	7,4%
66	Charges financières	165 000	165 000		75	Autres produits de gestion courante	85 436	130 436	52,7%
014	Atténuations de produits	16 671 921	15 783 527	-5,3%	013	Atténuations de charges	185 000	120 000	-35,1%
67	Charges exceptionnelles	3 451 609	31 000	-99,1%	77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions	200 000	200 000						
022	Dépenses imprévues	188 000		-100,0%	042	Opérations d'ordre	1 811 841	1 898 129	4,8%
042	Dotations et autres opérations d'ordre	5 054 613	5 709 344	13,0%					
023	Virement à la S.I.	3 070 201	2 651 561	-13,6%	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 530 207	au BS	
Épargne brute		6 312 973	6 462 776						
Épargne nette		4 802 973	4 752 776						

Section d'investissement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section d'investissement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses		32 843 090	24 265 773	-26,1%	Recettes		32 843 090	24 265 773	-26,1%
16	Remboursement des emprunts	1 510 000	1 710 000	13,2%	10/13	Dotations, Subventions	9 112 258	7 958 672	-12,7%
21/23/27	Dépenses d'équipement	18 156 879	20 589 964	13,4%	10/13	reports	3 405 316	au BS	
21/23/27	reports	10 604 376	au BS		16	Emprunts	5 856 676	5 506 846	-6,0%
458	Opérations pour compte de tiers	397 000	67 680		27	Autres recettes	400 000	21 670	
					458	Opérations pour compte de tiers	397 000	67 680	
020	Dépenses imprévues	140 000		-100,0%	024	Produit de cessions d'immobilisations	20 000	2 350 000	
040	Opérations d'ordre (transferts)	1 811 841	1 898 129	4,8%	040	Amort. Provisions & autres op. d'ordre	5 054 613	5 709 344	13,0%
041	Opérations patrimoniales	222 994			021	Virements de la S.F.	3 070 201	2 651 561	-13,6%
001	Solde d'exécution de la SI reporté				041	Opérations patrimoniales	222 994		
					001	Solde d'exécution de la SI reporté	5 304 032	au BS	
TOTAL GENERAL		104 632 006	99 049 580	-5,3%	TOTAL GENERAL		104 632 006	99 049 580	-5,3%

Les grands équilibres du budget.

Le tableau ci-dessus présente les grands équilibres du budget primitif 2022. Cette balance reprend l'ensemble des mouvements budgétaires pour l'exercice à venir.

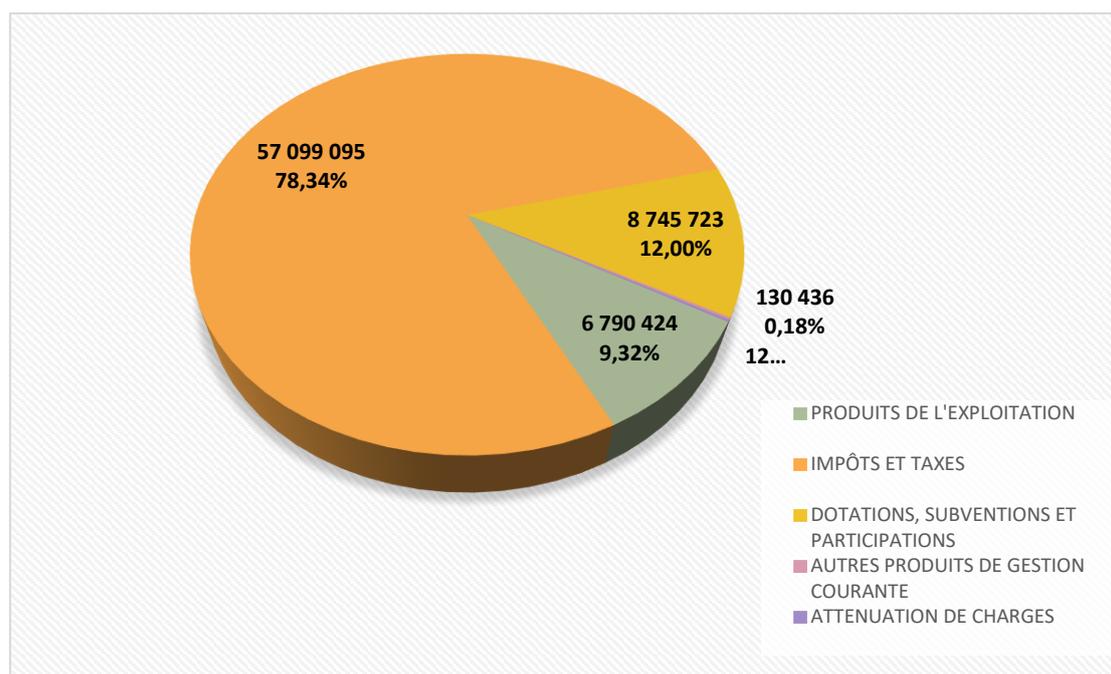
Le budget primitif s'équilibre sur une masse de 99 049 580€ dont :

- Fonctionnement : 74 783 807€
- Investissement : 24 265 773€

b) Le budget de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 66 422 902€ et les recettes réelles à 72 885 978€ ce qui permet de dégager une épargne brute de 6 462 778€. L'épargne brute dégagée de ce budget autofinance les investissements après remboursement du capital des emprunts (1 700 000€). L'équilibre réel est donc correctement assuré dans la mesure où l'épargne brute couvre 3,8 fois le remboursement du capital.

Les recettes de fonctionnement



La fiscalité

Parmi les recettes de fonctionnement, la fiscalité représente la part essentielle pour un montant prévisionnel de 57 099 095€ ⁽¹⁾, soit 78 % des recettes réelles.

Au budget primitif 2022, les taux de la taxe d'habitation, du foncier non bâti, le taux du foncier bâti ainsi que le taux de la Cotisation Foncière des entreprises resteront stables. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera ajusté au taux d'équilibre, soit 9,42% afin de couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il est à noter que le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires est gelé de 2020 à 2022 inclus. Ce n'est qu'à partir de l'année 2023 que l'EPCI pourra, de nouveau, faire éventuellement évoluer son taux.

Détail des produits fiscaux inscrits au budget primitif 2022 :

Fiscalité avec pouvoir de taux

TAXE D'HABITATIONS RS	10 084 112	Taux : 8,24%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	2 598 645	Taux : 1,50%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	158 991	Taux : 2,83%
CFE	6 753 901	Taux : 26,63%
TEOM	16 422 717	Taux : 9,42%
VERSEMENT MOBILITE	1 945 612	Taux : 0,60%

Le Versement Mobilité (ex. versement transport) est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus sur le territoire de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Son taux est de 0,60% depuis sa mise en place en 2004. La prévision budgétaire 2022 table sur une évolution de 1% par rapport aux sommes encaissées en 2021, portant sur un produit attendu de 1,945M€.

Fiscalité sans pouvoir de taux

IFER	382 922
VERSEMENT MOBILITE	1 945 612
FRACTION DE TVA	12 927 820
TASCOM	1 553 298
CVAE	3 572 424

La dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

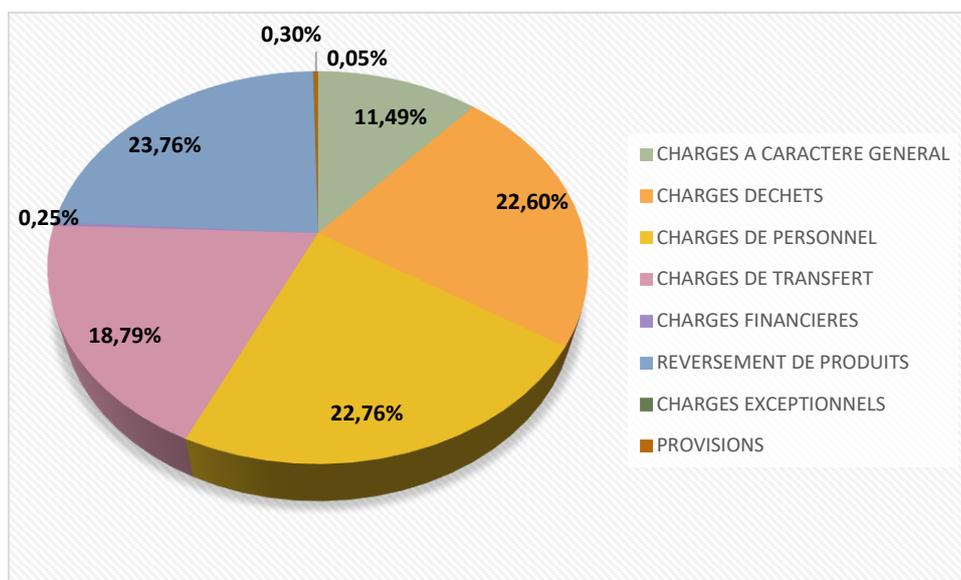
La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 5 763 119 € en 2022.

- 2 829 319€ pour la part intercommunalité
- 2 933 800€ pour la part compensation

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 66 422 902€ au BP 2022, contre 63 664 102€ au BP 2021, soit une augmentation de 4,2%.

(Cf. tableau projet évolution des enveloppes par domaines)

*Les charges à caractère général*

Ce chapitre augmente de 15,8% en raison de la révision des marchés publics relatifs aux déchets + 2,7M€ (impact sur 66% du chapitre 011) ainsi que les DSP des 3 piscines.

Les charges de personnel

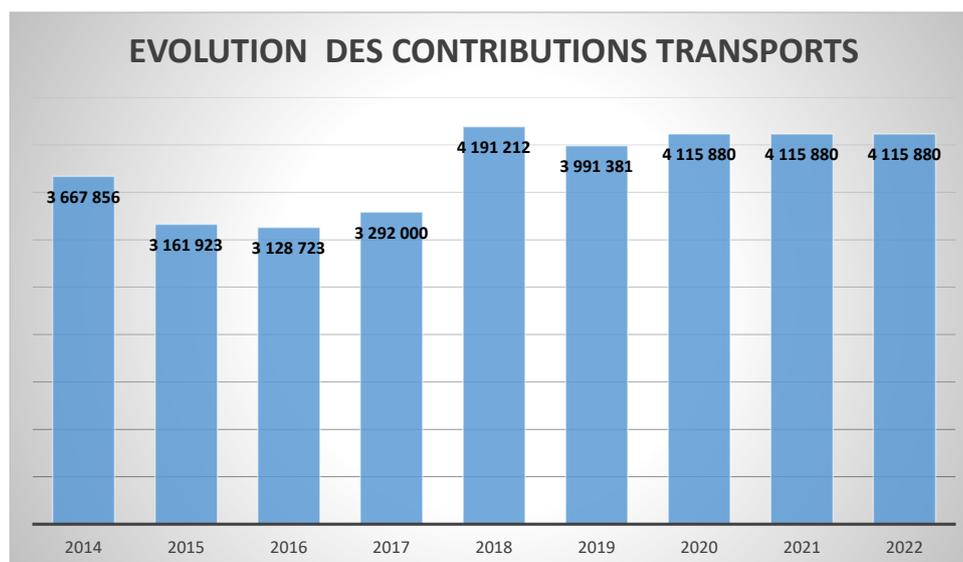
Elles augmentent de 3,5%, soit 516K€.

Le GVT (glissement vieillesse technicité : gestion des carrières) et La PPCR (réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) sont évalués à 114 K€ et la fin de l'étalement du RIFSEEP à 39K€ et les autres dépenses (notamment nouveaux recrutements) à 363K€.

Les charges de transport

La contribution de Cap atlantique au Syndicat mixte des transports est prévue pour un montant de 4,1M€ pour l'exercice 2021.

Il n'y a pas d'augmentation de la contribution au syndicat mixte des transports en 2022 par rapport à 2021 et 2020.



Les autres charges de transfert

- Les charges de transfert augmentent de 41% car elles intègrent en 2022 la participation à la SPL Bretagne Plein Sud qui était les années passées imputée sur le chapitre 67. Cette modification est dû au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.
- Ces charges comprennent également l'augmentation des contributions aux SDIS 44 et 56.

Les reversements de fiscalité

LE FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 (Disparition de la Taxe professionnelle). Le prélèvement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

Son montant est figé à 10 314 902€ pour Cap Atlantique

LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Il n'y a pas d'évolution de l'enveloppe au niveau national (1 Mds€). L'inscription budgétaire est de 750 K€ pour 2022.

Les attributions de compensation :

COMMUNES	AC provisoire versée à la commune par Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (Investissement)	SOLDE DES VERSEMENTS D'AC 2022
ASSERAC	4 940		20 844	-15 904
BATZ-SUR-MER	273 819		89 759	184 060
CAMOËL	54 101		9 275	44 826
FEREL	60 689		14 197	46 492
GUERANDE	2 051 027		238 582	1 812 445
HERBIGNAC	1 109 247		35 574	1 073 673
LA BAULE	341 739		297 911	43 828
LA TURBALLE		73 618	106 929	-180 547
LE CROISIC	503 150		77 705	425 445
LE POULIGUEN	261 549		95 778	165 771
MESQUER		116 450	84 518	-200 968
PENESTIN		70 830	52 080	-122 910
PIRIAC-SUR-MER		215 149	126 269	-341 418
SAINT-LYPHARD		72 606	47 388	-119 994
SAINT-MOLF	58 364		19 940	38 424
TOTAL en euros	4 718 625	548 653	1 316 749	2 853 223

Les éléments qui font varier l'attribution de compensation pour le prochain exercice, sont les suivants :

- Montée progressive des eaux pluviales (pour rappel lissage sur 10 ans), imputée en investissement à compter de 2019
- Contributions SDIS (4^{ème} année de transfert)
- Mutualisations

c) Les principaux investissements 2022

Les investissements nouveaux :

L'enveloppe de crédits la plus importante concerne la construction de la piscine d'Herbignac pour un montant de 6M€

Viennent ensuite les crédits dédiés au développement économique pour les extensions et les requalifications de zones d'activités 2,6M€ et les travaux d'eaux pluviales pour 2,5M€.

La direction de l'environnement a prévu 2,4M€ d'investissement (avec notamment une enveloppe de plus de 0,5M€ pour les itinéraires cyclables).

Comme chaque année un crédit important est prévu pour les investissements autour de l'habitat (subventions foncières aux communes, aides aux bailleurs sociaux, gens du voyage ...) avec une enveloppe de 1,9 M€.

La mutualisation des systèmes d'informations et de communication se voit affecter de crédits à hauteur de 1,5M€.

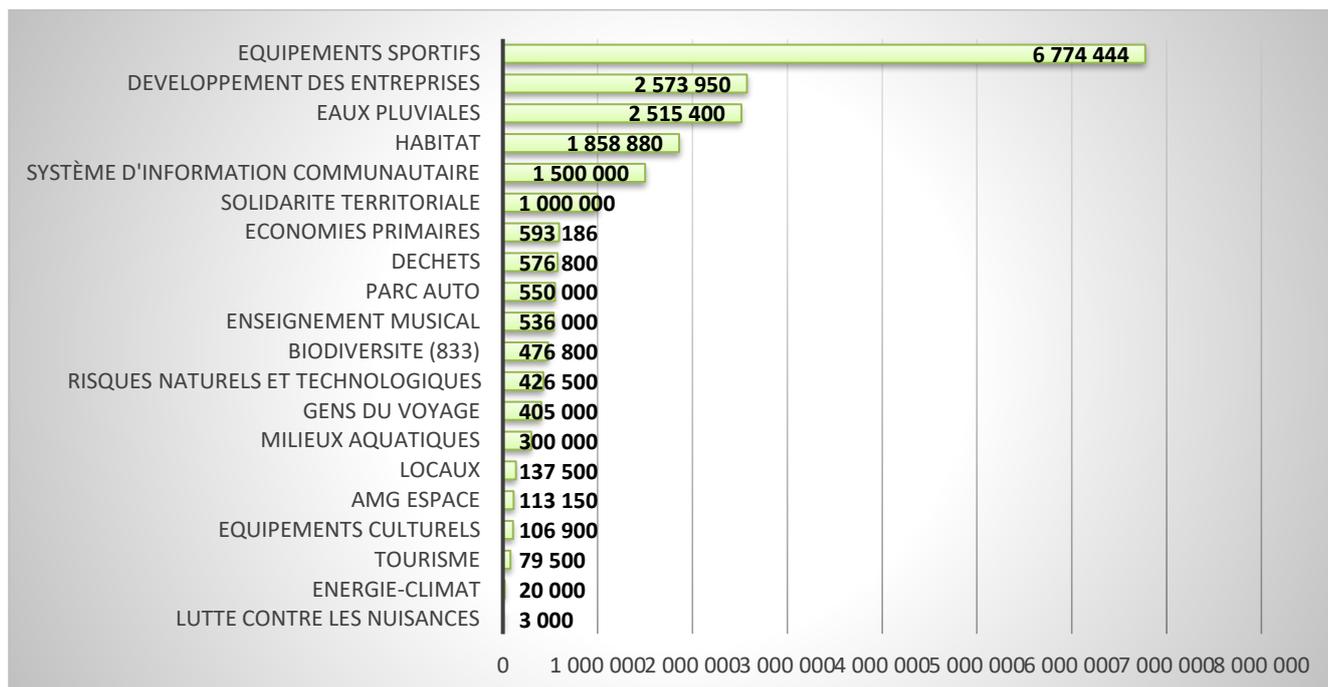
1M€ sont inscrits pour les fonds de concours aux communes.

Les déchets (travaux déchetteries, conteneurs enterrés et semi-enterrés) et le parc auto (renouvellement de bennes à ordures ménagères) sont crédités de 0,5M€ chacun pour 2022.

Enfin le projet de conservatoire intercommunal de musique aura également 0,5M€ de crédits pour le démarrage du projet.

Montant total des projets d'investissement : 20,5M€

INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D' ACTIONS



II. LES BUDGETS ANNEXES :

a) Budget eau potable – synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021
Dépenses		3 819 091	3 872 200	1,4%	Recettes		3 819 091	3 872 200	1,4%
011	Charges à caractère général	289 737	344 600	18,9%	70	Produits de l'exploitation	3 372 520	3 739 700	10,9%
012	Charges de personnel	250 000	332 000		75	Autres produits de gestion cour.	87 000	76 000	-12,6%
65	Autres charges de gestion	75 000	75 000		76	Produits financiers			
66	Charges financières	200 000	199 000	-0,5%	77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles	100 000		-100,0%	78	Reprise sur provision			
022	Dépenses imprévues		100 000						
042	Dotations et autres opérations d'ordre	1 500 000	1 445 000	-3,7%	042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	60 000	56 500	-5,8%
023	Virement à la S.I.	1 404 354	1 376 600	-2,0%	002	Résultat de fonctionnement reporté	299 571	au BS	

Epargne brute	3 044 354	2 765 100
Epargne nette	2 144 354	1 885 100

Section d'investissement		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021
Dépenses		9 552 534	4 175 000	-56,3%	Recettes		9 552 534	4 175 000	-56,3%
16	Remboursement des emprunts	900 000	880 000	-2,2%	10/13	Dotations, Subventions			
21/23	Dépenses d'équipement	4 001 500	3 138 500	-21,6%	16	Emprunts	2 057 146	1 353 400	-34,2%
21/24	reports n-1	4 591 034	au BS		26/27	Autres immo. Financières (TVA)			
020	Dépenses imprévues		100 000		1068	Excédent de fonct. capitalisé	3 118 491		-100,0%
26/27	Autres immo. Financières (TVA)				040	Amort. Provisions et autres op. ordre	1 500 000	1 445 000	-3,7%
040	Opérations d'ordre (transferts)	60 000	56 500	-5,8%	021	Virements de la S.F.	1 404 354	1 376 600	-2,0%
001	Solde d'exécution de la SI reporté				001	Solde d'exécution de la SI reporté	1 472 543	au BS	
TOTAL GENERAL		13 371 625	8 047 200	-39,8%	TOTAL GENERAL		13 371 625	8 047 200	-39,8%

Budget équilibré à 8M€ dont 3,8M€ en exploitation et 4,2M€ en investissement.

Le budget de l'eau potable reste à peu près stable en fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.

b) Budget assainissement collectif – synthèse budgétaire

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP2022 /BP2021
Dépenses		12 823 442	10 108 598	-21,2%	Recettes		-21,2%
011	Charges à caractère général	1 200 000	1 083 958	-9,7%	70	Produits de l'exploitation	15,1%
012	Charges de personnel	800 000	786 000		74	Dotations, subventions, participations	
65	Autres charges de gestion	43 000	43 000		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières	700 000	659 000	-5,9%	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	45 000	962 000	2037,8%	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	75 000		-100,0%			
042	Dotations et autres opérations d'ordre	6 100 000	5 411 316		042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	-2,4%
023	Virement à la S.I.	3 860 442	1 163 324		002	Résultat de fonctionnement reporté	au BS

Epargne brute	9 960 442	5 598 700
Epargne nette	7 160 442	2 818 700

Section d'investissement				Section d'investissement			
		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP2022 /BP2021
Dépenses		11 822 254	8 181 570	-30,8%	Recettes		-30,8%
16	Remboursement des emprunts	2 800 000	2 780 000	-0,7%	10/13	Dotations, Subventions	
21/23	Dépenses d'équipement	5 834 000	4 225 630	-27,6%	16	Emprunts	
21/23	reports n-1	1 861 812	au BS		26/27	Autres immo. Financières (TVA)	
26/28	Autres immo. Financières (TVA)				1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
020	Dépenses imprévues	326 442	200 000	-38,7%	040	Amort. provisions et autres op. d'ordre	
040	Opérations d'ordre (transferts)	1 000 000	975 940		021	Virements de la S.F.	
001	Solde d'exécution de la SI reporté				001	Solde d'exécution de la SI reporté	au BS

TOTAL GENERAL	24 645 696	18 290 168	-25,8%	TOTAL GENERAL	24 645 696	18 290 168	-25,8%
----------------------	-------------------	-------------------	---------------	----------------------	-------------------	-------------------	---------------

Budget équilibré à 18,2M€ dont 10,1M€ en exploitation et 8,1M€ en investissement.

Pour faire suite à l'avenant prévu au contrat de DSP (délégation de service public), une charge exceptionnelle de 830K€ est prévu pour versement au délégataire afin de compenser des charges liées à de nouveaux ouvrages et la disparition de la recette liée aux effluents provenant de Pornichet.

Pour mémoire, le tarif de l'assainissement collectif n'augmente pas en 2022.

b) Budget assainissement non-collectif – synthèse budgétaire

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP2022 /BP2021
Dépenses		236 184	219 927	-6,9%	Recettes		-6,9%
011	Charges à caractère général	93 263	88 927	-4,6%	70	Produits de l'exploitation	-2,5%
012	Charges de personnel	132 000	131 000		74	Dotations et participations	
65	Autres charges de gestion				77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles				013	Atténuations de charges	
022	Dépenses imprévues	10 610		-100,0%			
042	Dotations et autres opérations d'ordre	311					
023	Virement à la S.I.				002	Résultat de fonctionnement reporté	10 610 au BS

Epargne brute	311	0
Epargne nette	311	0

Section d'investissement				Section d'investissement			
		BP 2021	BP 2022	BP2022 /BP2021			BP2022 /BP2021
Dépenses		2 700	2 300	-14,8%	Recettes		-89,6%
21/23	Dépenses d'équipement	2 700	2 300	-14,8%	16	Emprunts	
					1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	au BS
					040	Amort. provisions et autres op. d'ordre	-100,0%
					021	Virements de la S.F.	
001	Solde d'exécution de la SI reporté		au BS		001	solde d'exécution de la SI reporté	21 850 au BS

TOTAL GENERAL	238 884	222 227	-7,0%	TOTAL GENERAL	258 345	222 227	-14,0%
----------------------	----------------	----------------	--------------	----------------------	----------------	----------------	---------------

Budget équilibré à 222K€ dont 220K€ en exploitation et 2K€ en investissement.

Présentation des budgets primitifs consolidés

Globalement le budget consolidé de Cap Atlantique reste stable en fonctionnement (+0.4%) et baisse de 32,5% en investissement. En 2021, les résultats de 2020 (et les reports) avaient été repris dès le budget primitif.

Section de fonctionnement			BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section de fonctionnement			BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses			88 667 633	88 984 532	0,4%	Recettes			88 667 632	88 984 532	0,4%
011	Charges à caractère général		21 135 318	24 164 788	14,3%	70	Produits de l'exploitation		17 751 748	19 729 809	11,1%
012	Charges de personnel		15 783 000	16 366 500	3,7%	73	Impôts et taxes		52 685 950	57 099 095	8,4%
65	Autres charges de gestion		8 952 254	12 596 572	40,7%	74	Dotations, subventions, participations		8 140 124	8 745 723	7,4%
66	Charges financières		1 065 000	1 023 000	-3,9%	75	Autres produits de gestion courante		240 436	274 436	14,1%
014	Atténuations de produits		16 671 921	15 783 527	-5,3%	76	Produits financiers		84 900	84 900	
67	Charges exceptionnelles		3 596 609	993 000	-72,4%	013	Atténuations de charges		185 000	120 000	-35,1%
68	Dotations aux provisions		200 000	200 000		77	Produits exceptionnels		-	-	
022	Dépenses imprévues		273 610	100 000	-63,5%	78	Reprise sur provisions		-	-	
042	Dotations et autres opérations d'ordre		12 654 924	12 565 660	-0,7%	042	Opérations d'ordre		2 871 841	2 930 569	2,0%
023	Virement à la S.I.		8 334 997	5 191 485	-37,7%	002	Résultat de fonctionnement reporté		6 707 633	au BS	

Epargne brute	17 606 351	14 826 576
Epargne nette	12 396 351	9 456 576

Section d'investissement			BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section d'investissement			BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses			54 220 578	36 624 643	-32,5%	Recettes			54 240 039	36 624 643	-32,5%
16	Remboursement des emprunts		5 210 000	5 370 000	3,1%	10/13	Dotations, Subventions		12 580 716	9 221 218	-26,7%
21/23	Dépenses d'équipement		27 995 079	27 956 394	-0,1%	16	Emprunts		7 913 822	7 206 930	-8,9%
	Reports		17 057 222	au BS			Reports		3 405 316	au BS	
458	Opérations pour compte de tiers		397 000	67 680	-83,0%	27	Autres recettes		400 000	21 670	-93,7%
022	Dépenses imprévues		466 442	300 000	-35,7%	458	Opérations pour compte de tiers		397 000	67 680	-83,0%
040	Opérations d'ordre		2 871 841	2 930 569	2,0%	024	Produits de cessions immo. (M14)		20 000	2 350 000	11650,0%
041	Opérations patrimoniales		222 994	au BS		040	Amort. provisions et autres op. d'ordre		12 654 924	12 565 660	-0,7%
001	Solde d'exécution de la SI reporté		au BS			021	Virements de la S.F.		8 334 997	5 191 485	-37,7%
						041	Opérations patrimoniales		222 994	au BS	
						001	Solde d'exécution de la SI reporté		8 310 270	au BS	
TOTAL GENERAL BUDGET			142 888 211	125 609 175	-12,1%				142 907 671	125 609 175	-12,1%
corrige des transferts inter-budgets (quotes-parts)			140 852 211	123 431 175	-12,4%				140 871 671	123 431 175	-12,4%

III. L'ÉPARGNE

Budget principal

A Recettes courantes de fonctionnement	72 885 678	
dont produits des services (c/70)	6 790 424	
dont impôts et taxes (T.P.U., T.E.O.M.)	57 099 095	
B Dépenses de gestion	66 257 902	
dont charges à caractère général	22 647 303	
dont charges de personnel	15 117 500	
dont atténuations de produits (attributions de compensation, DSC)	15 783 527	
C Epargne de gestion (A-B)	6 627 776	
Frais financiers	165 000	
D Epargne brute (C-frais financiers)	6 462 776	8,87%
Capital des emprunts	1 710 000	
E Epargne disponible ou nette (D-Capital)	4 752 776	6,52%

Budget eau potable

A Recettes courantes de fonctionnement	3 815 700	
dont produits d'exploitation (c/70)	3 739 700	
B Dépenses de gestion	851 600	
dont charges à caractère général	344 600	
C Epargne de gestion (A-B)	2 964 100	
Frais financiers	199 000	
D Epargne brute (C-frais financiers)	2 765 100	72,47%
Capital des emprunts	880 000	
E Epargne disponible ou nette (D-Capital)	1 885 100	49,40%

Budgets Assainissement + Spanc

A Recettes courantes de fonctionnement	9 352 585	
dont produits d'exploitation (c/70)	9 199 685	
B Dépenses de gestion	3 094 885	
dont charges à caractère général	1 172 885	
C Epargne de gestion (A-B)	6 257 700	
Frais financiers	659 000	
D Epargne brute (C-frais financiers)	5 598 700	59,86%
Capital des emprunts	2 780 000	
E Epargne disponible ou nette (D-Capital)	2 818 700	30,14%

Budget global (Budget principal + budgets annexes M49)

A Recettes courantes de fonctionnement	86 053 963	
dont produits d'exploitation (c/70)	19 729 809	
dont impôts et taxes (CFE, TFB, TEOM ...)	57 099 095	
B Dépenses de gestion	70 204 387	
dont charges à caractère général	24 164 788	
dont charges de personnel	15 117 500	
dont atténuations de produits (attributions de compensation, DSC)	15 783 527	
	-	
C Epargne de gestion (A-B)	15 849 576	
Frais financiers	1 023 000	
D Epargne brute (C-frais financiers)	14 826 576	17,23%
Capital des emprunts	5 370 000	
E Epargne disponible ou nette (D-Capital)	9 456 576	10,99%

Trois indicateurs d'épargne apparaissant dans ces différents tableaux (budgets consolidés) :

a) L'épargne de gestion

D'un montant de 15 849 576€, Elle permet de constater **l'écart entre les recettes et les dépenses courantes de la collectivité** ; les postes de dépenses courantes sont représentés par trois grandes masses principales : les charges d'administration (achats, entretien, prestations de services), les charges de personnel et les charges dites de transferts qui sont soit reversées aux communes, soit à des tiers au titre des participations et subventions. Les recettes sont composées en majeure partie par la fiscalité directe (57M€ sur le budget principal), les autres recettes découlent des produits de l'exploitation des services (budget principal et budgets annexes : part collectivité notamment pour l'eau et l'assainissement).

b) L'épargne brute

D'un montant de 14 826 576€ ; Cela correspond à l'épargne de gestion déduite des frais financiers de la dette qui sont payés sur le budget de fonctionnement mais qui sont rattachés à la dette de la collectivité. Cet indicateur est le plus important car c'est ce qu'il reste vraiment de disponible pour financer les investissements, en 1er lieu le capital des emprunts et ensuite les investissements.

c) L'épargne nette :

D'un montant de 9 456 576€, c'est l'épargne brute après remboursement du capital des emprunts, elle correspond à la part nette qui permet de financer les investissements. Le complément nécessaire pour financer les investissements de l'année est assuré par les nouveaux emprunts dans la limite pour la collectivité, de la

capacité à emprunter, cette limite est mesurée par le ratio de capacité de désendettement (ou solvabilité) qui établit le rapport entre l'encours de la dette sur l'épargne brute. Comme examiné lors du débat d'orientation budgétaire, cette limite a été fixée pour Cap atlantique à 8 ans. Le niveau de l'épargne nette (ou disponible) pour financer les investissements reste d'un niveau acceptable, soit 10,99%.

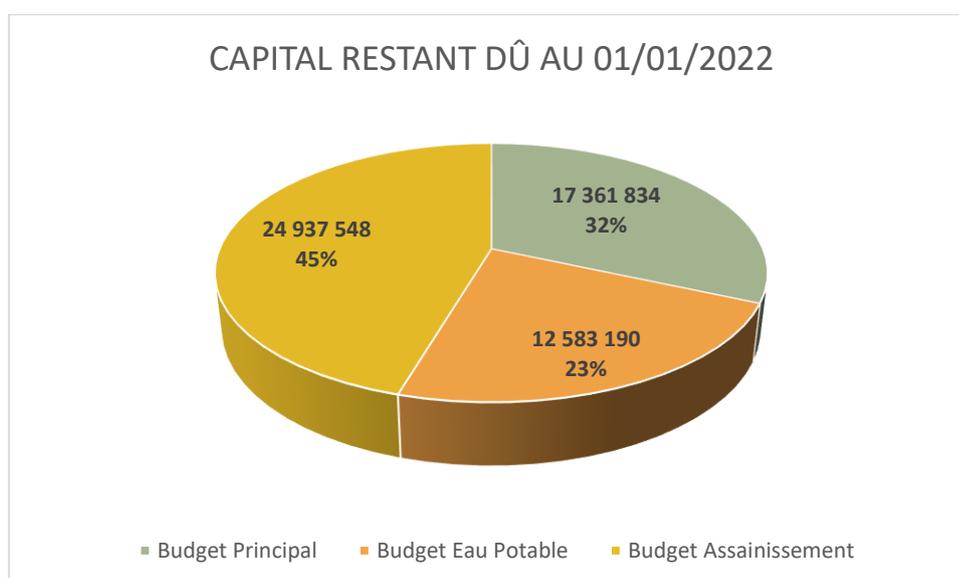
d) L'épargne du budget principal :

Si ces 3 niveaux d'épargne sont d'un niveau satisfaisant en vision consolidée, un point de vigilance particulier s'impose à la lecture du budget principal. En effet les budgets annexes disposent de leurs propres recettes d'exploitation liées directement au service rendu : les redevances d'eau potable et d'assainissement payées directement par les usagers. Les épargnes disponibles de ces budgets annexes peuvent donc financer les investissements.

Par contre le budget principal est financé pour majeure partie par la fiscalité directe des ménages (68%) et des entreprises (32%), d'où la très grande sensibilité de cette ressource, d'autant qu'une bonne partie de cette fiscalité se trouve désormais fossilisée par des compensations de l'Etat (suite à la disparition de la TH dernièrement) et donc pour laquelle la collectivité n'a plus autant de marge de manœuvre. L'épargne nette du budget principal reste positive mais son niveau doit rester suffisant pour permettre une programmation des investissements qui réponde aux besoins du territoire.

IV. LA DETTE GLOBALE

a) Répartition de l'encours : 54,8M€

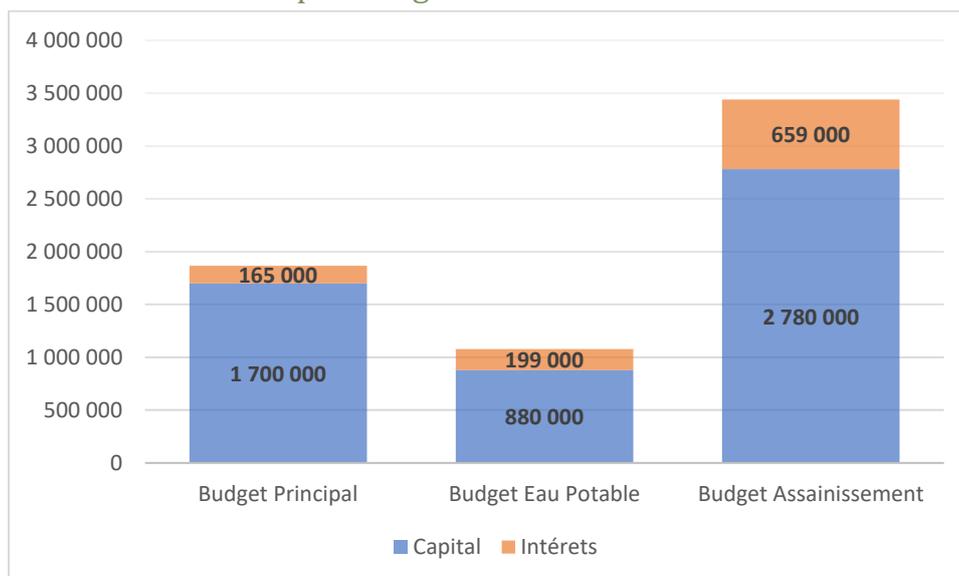


La part la plus importante reste toujours au niveau du budget annexe de l'assainissement pour près de 25M€ en raison des travaux importants depuis la création de Cap atlantique, en matière de rénovation des infrastructures, que ce soit pour les stations d'épuration, les extensions et les réhabilitations de réseaux.

La dette du budget principal est un peu plus représentative depuis ces dernières années, car les nouveaux investissements affectent davantage ce budget, cela concerne notamment les investissements pour les piscines, les eaux pluviales, le développement économique.

La solvabilité est de 2,95 (exprimée en années) ce qui reste inférieur à la limite de 8% fixée lors du débat d'orientation budgétaire.

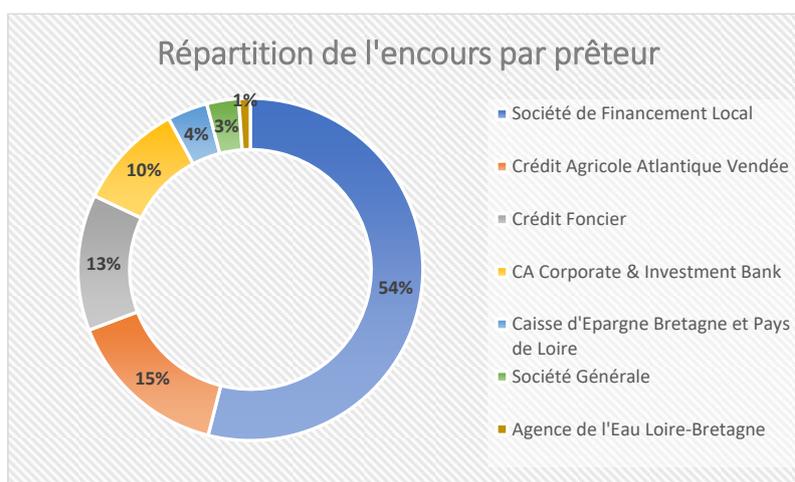
b) Répartition des annuités par budget



Les échéances prévisionnelles de paiements des emprunts sont légèrement supérieures en 2022 par rapport à 2021 pour le budget Principal. Même si la collectivité n'a pas emprunté auprès d'établissement prêteur, elle s'est vue transféré un emprunt du SIVU du Port du Pouliguen dans le cadre de la GEMAPI à hauteur de 1,7M€, induisant des charges supplémentaires d'annuités d'emprunt.

c) Répartition par prêteurs

La communauté d'agglomération a mobilisé ses emprunts auprès de 7 établissements financiers différents. Avec 54% de l'encours total, La Société de Financement Local (SFIL) reste le principal partenaire bancaire de la collectivité.



V. Le budget annexe des zones d'activités économiques

Budget Zones d'Activités – synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses		658 290	1 566 128	137,9%	Recettes		658 290	1 566 128	137,9%
011	Charges à caractère général	20 000	43 600	118,0%	70	Produits de l'exploitation	68 672	336 898	390,6%
012	Charges de personnel				74	Dotations, subventions, participations	97 167		-100,0%
65	Autres charges de gestion				75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières				77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	638 290	1 522 528	138,5%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 196	1 229 230	363,5%
002	Résultat de fonctionnement reporté		au BS		002	Résultat de fonctionnement reporté	227 255	au BS	

Section d'investissement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021	Section d'investissement		BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021
Dépenses		638 290	1 522 528	138,5%	Recettes		638 290	1 522 528	138,5%
16	Remboursement des emprunts	250 000	293 298	17,3%	10/13	Dotations, Subventions			
21/23	Dépenses d'équipement				16	Avances remboursables			
020	Dépenses imprévues	123 094		-100,0%	1068	Excédent de fonct. capitalisé			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 196	1 229 230	363,5%	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	638 290	1 522 528	138,5%
001	Solde d'exécution de la SI reporté		au BS		001	Solde d'exécution de la SI reporté		au BS	
TOTAL GENERAL		1 296 580	3 088 656	138,2%	TOTAL GENERAL		1 296 580	3 088 656	138,2%

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations relatives à la gestion en régie de lotissement à caractère économique destiné à la vente.

Il est équilibré à 3 088 656€ dont 1 566 128€ en exploitation et 1 522 528€ en investissement.

Sont retracées dans ce budget, les écritures liées à l'extension de la zone d'activité « Le Clos » à Pénestin et aux zones de « Mès » à St Molf et « Poteau » à Herbignac. L'ensemble de terrains sont viabilisés. Il reste maintenant à les commercialiser.